

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissez-moi pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Couderc au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUVELAT, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.



LYON, 5^e juillet 1827.

« Quiconque jugerait l'époque actuelle sur celles qui l'ont précédée, s'exposerait à d'étranges mécomptes; rien dans l'histoire des nations ne ressemble au tems où nous sommes; la politique des intrigues secrètes et des jalouses mesquines est abandonnée comme un instrument de honte et de dommage. Le caractère actuel de la politique européenne est de satisfaire à ce double besoin des peuples, que la passion peut méconnaître, mais que révèle la conscience du genre humain: besoin de repos, besoin d'activité, double effet d'une même cause. » (*Gazette de France.*)

Oui, nous aussi nous reconnaissons que les peuples sont agités tout à la fois d'un besoin de repos et d'un besoin d'activité; besoin de repos, en ce qu'ils sont assez avancés dans la route de la civilisation pour désirer d'en goûter paisiblement les fruits; besoin d'activité, en ce que leurs forces toujours croissantes réclament un emploi et une direction. Mais au principe reconnu par la *Gazette*, nous ajouterons ceci: Il n'y a qu'une seule chose qui puisse satisfaire aux nécessités actuelles; ce sont des institutions libérales respectées par les gouvernements et protégées par eux contre les factions. Voilà le port où les nations trouveront du repos; voilà en même tems le carrière où l'activité de leurs forces et l'énergie de leurs caractères pourront se déployer pour leur véritable bonheur; hors de là, il y a incompatibilité entre le *besoin de repos* et le *principe d'activité*.

Nous ne suivrons pas la *Gazette* dans l'application qu'elle fait de ses raisonnemens à la politique étrangère. Nous n'avons ici ni le loisir ni le pouvoir de nous livrer aux développemens qu'un sensible sujet demanderait. Contentons-nous de quelques réflexions.

La France et l'Angleterre se partagent le patronage de la Péninsule, au nom de leur alliance respective avec les deux puissances assises dans ce pays. Mais il y a cette différence entre elle et nous: notre allié est le soutien déclaré du pouvoir absolu, de la vieille monarchie sans limites et sans garantie; l'allié de l'Angleterre est le fondateur de la monarchie pondérée et représentative. Or, comme il est clair qu'il y a latte dans la Péninsule, encore plus entre les idées qu'entre les populations, il n'est pas moins incontestable que la France et l'Angleterre sont derrière chacune des deux barrières.

Maintenant qu'est-il arrivé? La diplomatie est intervenue, et grâce à ses efforts, la querelle ne sera plus décidée par les armes. Nous avons, du moins au dire de la *Gazette*, désarmé l'Espagne; de son côté, l'Angleterre a désarmé le Portugal. Mais, quoi! n'y a-t-il que la baïonnette et le canon qui soient en usage dans un pareil débat? Les idées feront-elles trêve comme les hommes? et leur choc ne sera-t-il pas au contraire d'autant plus vif qu'il sera moins soumis à l'influence d'une force étrangère?

La *Gazette* ne semble voir dans les affaires d'Espagne, que la question matérielle: à ses yeux la constitution portugaise n'est qu'un accident, qu'une chose indifférente. Ecoutons-la:

« Une charte a été lancée du Brésil sur le Portugal. Etais-ce une diversion, ou une séduction; un gage donné à l'esprit républicain dominateur de l'Amérique, qui assiège la monarchie nouvelle, prêt à la bannir comme exotique, ou un hommage à l'esprit d'innovation qui se remue encore dans la Péninsule? La crainte ou l'ambition avaient-elles inspiré ce grand changement? indique-t-il un désir de s'accroître ou de s'affermir, de se concilier de nouveaux voisins, ou d'effrayer ses voisins d'autrefois? Ces questions, fort graves en apparence, n'offrent pas plus d'intérêt pour nous, que celle de savoir jusqu'à quel point cette charte était opportune, et si jamais elle peut devenir populaire. Laissons au conseil de don Pedro le soin de la débattre et de la résoudre. La question unique pour nous était, si l'Angleterre avait participé à cette œuvre. »

Non, sans doute, la constitution portugaise n'est pas l'œuvre de l'Angleterre, c'est l'œuvre d'un souverain qui a aspiré à la gloire de constituer par des lois le peuple sur lequel sa naissance lui avait déporté le droit de régner. Mais si la charte de don Pedro éprouvait des agressions directes ou indirectes, alors l'Angleterre serait là pour défendre les droits de son allié. Voilà ce qui résulte de toutes ses déclarations. Elle désavoue la constitu-

tion portugaise en tant que son œuvre; comme telle, elle serait un acte de souveraineté, une prise de possession du Portugal; et toutefois cette même constitution, elle la soutiendra comme émanant des droits légitimes de don Pédro. Vis-à-vis de nous, que nous importe le titre? l'effet n'est-il pas le même?

Et qu'y a-t-il donc entre les vœux de l'organe du ministère et le retour annoncé de don Pédro en Europe? Pourquoi cette accumulation de tous les motifs qui peuvent retarder ou contrarier ce retour? « Qu'y viendrait-il faire, demande la *Gazette*? quelle force apporterait-il à ses anciens sujets? » Ce qu'il y viendrait faire! Montrer à ses peuples un souverain adoré, proclamer sa volonté royale, imposer silence à d'audacieuses calomnies, se jeter lui-même avec toute la puissance de ses droits, toute l'influence de sa personne entre ses fâches et les factions qui voudraient le renverser. Voilà l'œuvre digne d'un souverain plein de courage et de grandeur qu'il viendrait accomplir! Voilà les forces qu'il apporterait à la nation sur laquelle il n'aura cessé de régner que lorsqu'elle sera en pleine possession des biensfais de son législateur. Certes, une si belle tâche et la gloire immortelle qui doit la suivre, valent bien de braver quelques dangers.

« Don Pédro a abdiqué, poursuit la *Gazette*; des conditions ont été mises par lui-même à cette abdication; elles sont remplies: don Miguel a prêté serment à la charte, etc. »

Et deux lignes plus haut, la *Gazette* nous disait que don Pédro ne trouverait en Portugal que des résistances et des contradictions! He bien, c'est par le fait même de ces résistances et de ces contradictions qu'il redeviendrait roi de Portugal. Son abdication ne tient pas à la reconnaissance de la constitution pendant un jour dans son ancien royaume; elle est, par l'effet nécessaire de la condition, liée à la maintenue de cette même constitution; elle est menacée, donc il a le droit de demander des garanties. Le serment de don Miguel en est-il une suffisante? Qui peut douter que les absolutistes qui se sont servis de son nom dans le Portugal ne trouvent mille prétextes pour le délier de ce serment, lorsqu'une fois ils pourront se servir de sa personne?

En résumé, cette appréhension que semble inspirer au journal ministériel le retour de don Pédro nous montre évidemment qu'il y a dans les affaires de la Péninsule autre chose que l'occupation de l'Espagne par la France, et du Portugal par l'Angleterre; que ce n'est pas tout d'avoir arrêté les troupes espagnoles et portugaises sur les frontières, et qu'il y a encore un autre champ où le débat peut s'agiter.

Dimanche soir, M. X***, propriétaire à la Croix-Rousse, surprit un jeune homme qui s'était introduit dans son clos par escalade pour voler des fruits. Dans un mouvement de colère, M. X*** a lâché un coup de pistolet sur le voleur qui est tombé raide mort; mais comprenant bientôt les conséquences de son action, M. X*** a pris la fuite.

— Dans la même journée, un jeune homme s'est noyé dans la lône du Rhône, aux Brotteaux, en s'y baignant.

— M. de Freycinet, capitaine de vaisseau, célèbre par le voyage autour du monde qu'il a fait il y a quelques années, et dont M. Jacques Arago a écrit une relation si intéressante, est arrivé lundi dernier à Lyon.

— Avant-hier un ouvrier teinturier rentrait chez lui dans la nuit et dans un état d'ivresse. Ce malheureux n'a pas aperçu une grande croisée donnant sur l'escalier et au niveau des marches. S'en étant approché de trop près, le pied lui a manqué et il s'est précipité dans la rue. Les voisins que le bruit a fait accourir l'ont trouvé mort.

— M. de Laurencin, membre de la chambre des députés, vient d'être nommé membre du conseil général de département, en remplacement de M. Moignat de l'Ecluse.

— On annonce que le S. Quiquine, l'un des lutteurs que nous avons vus dernièrement à Lyon, a été tué à Beaucaire par un autre lutteur, catalan de nation. Voici ce qu'on raconte au sujet de cet événement: Le catalan, homme d'une force prodigieuse, ayant jeté Quiquine à terre, les spectateurs qui paraissaient mieux disposés en faveur de ce dernier que de l'autre, s'écrierent que *le coup n'était pas bon*. Ils recommandèrent: Quiquine fut encor-

Perrassé ; mais il prétendit n'être pas tombé sur les deux épau-les, seule marque de défaite dans ce genre de combat ; alors le catalan furieux le saisit de nouveau, et mis cette fois tant de force dans cette terrible étreinte , qu'au bout de quelques instants il le jeta mourant sur le sable.

— Nous apprenons par des lettres de Rouen que M. Souchon notre compatriote , auteur de l'importante découverte de la fixation sur la laine du principe colorant du prussiate de potasse, découverte dont nous avons entretenu nos lecteurs , se dispose à envoyer d'Elbeau à l'exposition du Louvre une grande quantité de draps , qui , au dire des meilleurs fabricans , l'emporteront pour la beauté et la perfection de la nuance sur les draps de même qualité teints à l'indigo.

— On sait que le sieur Meunier cumule avec les fonctions déjà peu agréables de geolier de la maison d'acré de Saint-Etienne , celles bien plus pénibles encore de garde-sous. Bien qu'il nous paraisse assez étrange qu'une même personne réunisse des attributions si opposées , nous n'en ferons point la matière d'un reproche , attendu qu'elles n'ont à toute rigueur rien d'incompatible , et que nous sommes sûrs que le sieur Meunier ne demanderait pas mieux que de céder son second emploi à qui voudrait s'en charger : il le ferait avec d'autant plus de plaisir , que cet emploi est gratuit. Cependant il vient de recevoir d'un de ses pensionnaires une marque de gratitude qu'il n'oublierait pas de sitôt. Le sieur Varenne , chevalier de la Légion-d'Honneur , qui était détenu depuis quelque tems , pour avoir incendié une maison à Saint-Hilaire , ayant été reconnu atteint de folie , on a donné l'ordre de le transférer dans une maison de santé à Lyon. Mardi matin , une voiture se présente pour recevoir le sieur Varenne ; le geolier l'accompagne , et l'aide à monter dans ladite voiture ; mais au moment où l'on s'y attendait le moins , Varenne , qui se souvenait probablement d'avoir éprouvé plus d'une contrariété de la part de son gardien , se retourne , et lui applique un vigoureux soufflet. Le sieur Meunier se délivra une autre fois des hôtes privés de raison , qu'il loge malgré eux dans son hôtel.

(*Mercure Ségusien.*)

— Les examens pour l'admission à l'École royale polytechnique auront lieu à Lyon , le 10 septembre , pour les candidats des départemens de l'Ain , du Rhône , Saône-et-Loire et Loire.

— M. Georges Lafayette , ancien député , est en ce moment dans sa terre de Chavagnac , près Brioude.

— Le 16 juillet , un orage terrible a éclaté aux environs de Strasbourg. Après un coup de tonnerre épouvantable , la foudre tomba sur une maison et renversa sans connaissance 17 personnes qui s'y trouvaient. Le maître de la maison eut ses vêtemens déchirés et la chair des cuisses mise en lambeaux ; un de ses fils fut entièrement noirci , les vitres et les châssis ont été brisés , le plomb des fenêtres fondu , et tout ce qui se trouvait sur la table renversé. Heureusement personne n'a perdu la vie.

— Sur la demande de M. le comte d'Allonneville , conseiller d'état , préfet du Puy-de-Dôme , M. le directeur-général des ponts et chaussées vient de charger M. Méry , ingénieur , de s'occuper , sous la direction de M. l'ingénieur en chef de ce département , du projet du canal latéral à l'Allier.

M. Méry arrivera très-sucessamment à Clermont.

Cette information vient d'être reçue officiellement à la préfecture.

— Le *Journal de la Haute-Saône* parle d'une pendule mécanique , exécutée par M. Burlard , horloger à Morey. Cette pendule a douze cadraus détachés qui marquent les heures , les minutes , les secondes et les jours des mois , les années communes et bissextils , les mois et quantièmes perpétuels , le lever et le coucher du soleil pour chaque jour , l'équation de chaque jour et le temps moyen au midi vrai , l'entrée du soleil dans chaque signe du zodiaque , les phases et le mouvement périodique de la lune. La simplicité du mécanisme fait le principal mérite de cet ouvrage , qui à chaque quart-d'heure joue un air nouveau. L'auteur en a refusé 55,000 fr. qui lui ont été offerts par un étranger.

— On sait que , sur la demande de M. Charles Dupin , S. Exc. le ministre de l'intérieur a accordé à la ville de Bourg une collection de modèles de géométrie , pour servir à l'enseignement de cette science à l'usage des ouvriers.

Cette collection , utile aux arts , vient d'arriver à Bourg. La munificence du gouvernement , la distinction dont nous honore un savant , ami de l'instruction publique , et qui a sans doute mesuré d'après l'étendue de nos besoins nos droits à obtenir cette collection , vont donner un nouvel élan aux efforts faits pour établir à Bourg , d'une manière fixe et durable , un enseignement dont l'utilité n'a pas besoin d'être démontrée.

Il ne nous manque plus qu'un professeur pour mettre ces richesses en œuvre. Le cours normal que fait à Paris M. Dupin a pour but de fournir aux départemens des élèves pénitentiaires de l'esprit de sa méthode , formés par ses leçons , sachant faire des applications nombreuses et fécondes aux arts et métiers , connaissent la nomenclature et les opérations des professions diverses , enfin animés de son zèle et pleins de son ardeur. Ce n'est pas trop de toutes ces qualités pour vaincre notre inertie et éclairer notre ignorance. Si l'on veut sérieusement créer un établissement qui soit vraiment utile , sans doute on demandera un professeur au savant maître qui nous a envoyé les modèles.

(*Courrier de l'Ain.*)

— La *Gazette de France* dit que la censure passe inaperçue. Veut-on une preuve plus complète de la cécité de cette vieille ? (*Messager.*)

— On offre de parier que le *Moniteur* soutiendra que la foire de Beaucaire a été excellente. (*Idem.*)

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon , ce 28 juillet 1827

Monsieur ,

J'ai lu dans votre journal l'annonce d'une pomade philopédique pour la guérison des cors aux pieds. Souffrant depuis long-tems de cette incommodité , j'allai chez M. Blondeau , vendeur de cette composition , j'en achetai un pot au prix de 2 fr. 75 cent. et lui demandai après avoir lu le petit imprimé qui y est joint , s'il n'y avait aucun caustique dans sa pomade , et s'il n'y avait aucune précaution à prendre pour ne pas en éprouver du mal. Il m'affirma , (M. Blondeau lui-même) qu'il n'entrant aucun caustique dans la composition de cette pomade , et que l'on pouvait s'en servir sans aucun danger pour les parties voisines du cor.

Cependant , une dame qui souffrait beaucoup et qui avait lu la même annonce , voulut de suite l'essayer : je lui en donnai , et elle l'employa comme il est prescrit par l'imprimé.

Le matin du quatrième jour , souffrant beaucoup plus qu'auparavant , elle leva l'appareil , et fut fort étonnée de voir que la mauvaise pomade avait fait sur toutes les parties voisines du cor l'effet d'un vescicatoire très-actif.

C'est le 19 du courant que l'onguent a été acheté et employé ; un médecin a été appelé , le pied est enflé , et malgré les remèdes , il est probable que la malade ne pourra pas quitter la chambre de huit jours.

Le but de cette lettre étant de prévenir mes compatriotes contre l'effet dangereux de ce spécifique , sur lequel le sieur Blondeau a l'imprudence , (pour ne pas dire plus) de garder le silence , je vous prie de vouloir bien l'insérer dans un de vos prochains numéros.

J'ai l'honneur d'être , etc.

PEYSELON. (1)

Paris , 29 juillet 1827.

L'exposition des produits de l'industrie française dans le palais du Louvre commencera mercredi prochain , 1^{er} août. Elle sera ouverte au public les dimanche , lundi , mardi , mercredi et jeudi , savoir : le dimanche et le lundi à midi ; les trois autres jours à dix heures du matin ; les portes se fermeront tous les jours à quatre heures. Les vendredi et samedi , on n'entrera qu'avec des billets : ces deux jours , suivant les arrangements pris avec M. le gouverneur du Louvre , la porte du côté de la colonnade restera fermée jusqu'à quatre heures après-midi.

D'après des rapports reçus à Hambourg , et datés de Cronstadt , le 23 juin , une seconde expédition navale suivrait de près la première ; elle serait commandée par l'amiral Billinghausen.

On est toujours sans nouvelles sur la flotte sortie le 21 juin dernier.

Le département de l'Indre vient de perdre un de ses meilleurs citoyens : M. Robin Scévoile , ancien député de ce département , est mort dans un âge peu avancé. Il s'était distingué à l'avant-dernière chambre par la sagesse et par la fermeté de ses principes constitutionnels.

La partie officielle de la *Gazette des Pays-Bas* contient l'article suivant :

« La convention signée à Rome , le 21 juin dernier , entre les plénipotentiaires de S. M. et du Saint-Siège , a été ratifiée à Bruxelles , par S. M. , le 25 juillet 1827.

» Par arrêt du 25 juillet 1827 , S. M. a nommé commandeur de l'Ordre du Lion-Belgique le comte de Celles , ambassadeur du Roi près du Saint-Siège.

» Par le même arrêté , M. Germain , conseiller de l'ambassadeur auprès du Saint-Siège , a été nommé chevalier de l'Ordre du Lion-Belgique. »

Le navire *le Jean-Bart* , dans sa traversée de Marseille à Alexandrie , a été pillé ; il avait une riche cargaison. Un autre bâtiment français allant de Tunis à la même destination , a eu le même sort. À la hauteur de Malte ; on a trouvé un navire français chargé d'huile et démantelé ; deux cadavres d'hommes étaient sur le pont. On a conduit ce navire à Malte.

(*Quotidienne.*)

— On écrit de Berlin que beaucoup d'officiers supérieurs de l'armée prussienne ont demandé au gouvernement la permission d'aller , dans le cas où la guerre éclaterait entre la Russie et la Turquie , servir en qualité de volontaires dans l'armée russe.

Les six sauvages arrivés au Havre , on fait hier en cette ville leur première promenade. Il étaient en voiture découverte , et toute la population se portait sur leur passage. Voici leurs noms Kihegashugah ou le petit chef prince du sang ; il s'est distingué dans plusieurs combats et a enlevé plusieurs cheveux à ses ennemis. Washugsahba ou esprit noir , paraît être son confident. Leur suite se compose de Minkehatahooh ou jeune soldat , Marcharkitahtoongah ou gros soldat . Mmes Myhaugah et Grétomil. Rien n'a pu détourner ces dernières de s'exposer aux dangers de la mer , elles n'ont pas voulu se séparer de leurs époux. Leur tribu compte encore 2,000 guerriers malgré les combats qu'elle soutient presque continuellement contre toutes

(1) Quant à nous , nous nous contenterons de répondre à M. Peysselon , les annonces contenues dans la partie de notre feuille consacrée à cet usage sont absolument personnelles à ceux qui les font insérer , et que nous nous gardons bien de nous rendre garants de leur réalité. Nous leur prêtons l'instinct de publicité qui est en notre possession , et voilà tout.

les autres tributs ; ces étrangers ont l'intention de parcourir toute l'Europe et de retourner ensuite dans leur patrie, qu'ils paraissent affectionner beaucoup. Les deux jeunes femmes sont fort coquettes et s'occupent continuellement de leur parure. Ils doivent assister ce soir tous les six au spectacle.

— Avant-hier soir, immédiatement après sa condamnation, Ulbach a été, selon l'usage, mis au cachot et revêtu de la camisole des condamnés. Pendant cette opération, qui produit ordinairement une impression profonde sur ces malheureux, il affectait la plus froide indifférence. Sur sa demande, on lui a servi quelques aliments, qu'il a mangés avec avidez ; puis il s'est jeté sur son lit et s'est endormi. Hier matin, plusieurs personnes se sont rendues successivement auprès de lui, et l'ont engagé vivement à se pourvoir en cassation. Toutes ces instances ont été inutiles : Ulbach les accueillait avec une froide insensibilité.

Vers onze heures, son défenseur est arrivé. Il s'est fait introduire auprès du condamné, qui a témoigné beaucoup de satisfaction en le voyant, et s'est empressé de lui demander les journaux pour y lire les débats de son affaire. Mais quand il a été question du pourvoi, Ulbach a de nouveau refusé, et du ton le plus touchant. Cependant, durant le cours de l'entretien, l'avocat a cru observer que cette résistance provenait surtout d'un sentiment d'orgueil et de fanfaronnade qui peut se concevoir dans un jeune homme âgé de vingt ans à peine. C'est un enfant qui veut paraître un homme à la multitude. Ulbach a fini par céder aux considérations que son avocat faisait valoir, et il s'est pourvu.

— Un journal du matin annonce que deux bâtimens français ont été pillés dans la Méditerranée. Nos correspondances nous donnent lieu de penser qu'il y a dans cette annonce une distraction involontaire. Ce journal a voulu parler sans doute de la prise de deux corsaires algériens qui ont été arrêtés par nos croisières, au moment où ils essayaient de sortir du port. La nouvelle de cette prise sert en même temps de démenti au récit d'une autre feuille qui prétend que quatorze corsaires ont quitté Alger pour faire des excursions sur notre commerce. Nous avions déjà annoncé que toutes les mesures étaient prises pour protéger notre commerce contre ces actes de piraterie. Nous sommes heureux de faire voir aujourd'hui, par l'événement, que ces mesures sont efficaces. (Quotidienne.)

EXTERIEUR.

PORTEGAL.

Suite de la lettre du conseiller Abrantes à sir William d'Court.

Pendant que S. A. était aux bains de Caldas, le comte de Porto-Santo (ami intime de V. Exc.) reçut, au commencement de juillet, un courrier de notre ministre à Paris, qui lui communiquait que le gouvernement français venait de recevoir, par un navire arrivé de Rio-Janeiro à Brest le 16 juin, la nouvelle que le seigneur don Pedro IV avait abdiqué la couronne de Portugal. Pedro de Mello donna la nouvelle telle que le gouvernement français l'avait perfidement donnée ; je dis perfidement, parce que ce gouvernement sachant que don Pedro IV avait abdiqué en faveur de son auguste fille la couronne de Portugal, et à quelles conditions, sachant aussi que don Pedro IV avait donné une charte constitutionnelle à ses fidèles sujets portugais, ne communiqua cependant pas ces graves et importantes circonstances au ministre de Portugal.

M. de Mello fit connaître au comte de Porto-Santo ce qui lui avait été communiqué par le gouvernement français ; mais, ainsi qu'il est constant, il lui recommanda le plus grand secret jusqu'à l'arrivée de nouvelles plus circonstanciées et même officielles.

Loin de garder le secret, ainsi qu'on le lui recommandait, le comte de Porto-Santo fit tout le contraire. Il était de son devoir de faire immédiatement part de cette nouvelle au gouvernement, qui résidait alors aux bains de Caldas ; mais, au lieu d'en agir ainsi, il communiqua cette nouvelle à l'intendant-général de la police, qui la remit immédiatement aux magistrats de police de Lisbonne, et au comte de Barbacena, ministre de la guerre, qui ordonna à son tour au comte d'Alhandra, gouverneur de la place, de faire part à tous les chefs de corps de la capitale que désormais l'infant don Miguel était le Roi légitime du Portugal. Le général obéit à ses ordres, et Lisbonne et tout le royaume furent sur le point de se noyer dans le sang. La haine publique retomba avec une nouvelle force sur les comtes de Porto-Santo (Saldanha) et de Barbacena, et sur la junte qui avait passé sous silence une semblable conduite.

Le public sait que ce ne fut qu'après les criminelles communications dont je parle, que le comte de Porto-Santo annonça à Caldas da Rainha les nouvelles qu'il avait reçues de Paris, nouvelles que l'on connaît déjà à Caldas par des lettres particulières de Lisbonne qui pénètraient la consternation dans laquelle était plongée la capitale, et l'indignation de ses habitans contre les comtes de Porto-Santo et de Barbacena.

Heureusement enfin, le 8 juillet, arriva à Caldas sir Charles Stuart, apportant la charte constitutionnelle, plusieurs décrets, et une lettre de don Pedro IV à sa sœur l'infante Isabelle-Marie.

mais le public sait qu'autant fut grande la satisfaction de S. A., autant fut remarquable l'indifférence, ou pour mieux dire le dégoût avec lequel la junte apprit cette nouvelle et lut la charte constitutionnelle et les décrets du roi don Pedro IV.

S. A. quitta alors les eaux de Caldas, auxquelles elles devait la vie, et qu'elle eût dû continuer au moins pendant vingt jours encore, et elle partit pour Lisbonne, afin d'exécuter et de faire exécuter les ordres de son auguste frère ; mais toute la capitale sut qu'autant étaient grandes l'activité et la bonne volonté de S. A. à faire exécuter les ordres de son souverain, autant étaient honteuses l'insolence et la mauvaise volonté de la junte et de tous les ministres. Le public vit avec horreur et indignation qu'on publiait la charte constitutionnelle par extrait et en la défigurant extrêmement, afin de tromper le peuple et de l'indiquer contre la charte constitutionnelle elle-même. S. A. voulut alors qu'on châtiait d'une manière exemplaire l'auteur et le censeur ; mais ni la junte, ni les ministres-d'état, et surtout Barradas (de la compétence duquel était cette affaire, en sa qualité de ministre des affaires ecclésiastiques et de la justice), ne firent un pas pour découvrir ni l'auteur, ni le censeur, ni l'éditeur.

Les habitans de Lisbonne et d'Opporto savaient que la junte et les ministres avaient employé tous les moyens possibles pour sa priver le serment à la charte constitutionnelle, qui, malgré tous leurs efforts, fut prêté le 31 juillet. Les habitans de Lisbonne savaient que l'on conspirait nuit et jour contre la charte et contre les ordres du seigneur don Pedro IV, dont les ennemis de l'ordre, du bien public et des lois commençaient à prétendre révoquer en doute les droits incontestables. Le public sut que la junte avait reçu journalièrement des avis très-exacts que, dans l'Alentejo, le régiment d'infanterie n° 17, un régiment de cavalerie et la garnison d'Elvas étaient provoqués à la révolte ; que l'infante brigadier Magessi et le capitaine-général d'Allardroal étaient les principaux agents de cette horrible révolte ; que dans Tras-os-Montes, Silveira cherchait à faire révolter cette malheureuse province, et que le régiment d'infanterie n° 24 était prêt à déserter en Espagne, si le gouvernement ne prenait pas les mesures les plus promptes. Le gouvernement savait tout. En vain l'infante proposa mille et mille fois de prendre des mesures promptes et énergiques pour prévenir de si grands malheurs ; la junte et les ministres, surtout le comte de Barbacena et Barradas, qui devaient marcher d'accord et sans perdre un instant, s'endormirent et ne prirent aucune mesure convenable ; et s'ils en prirent, elles furent tardives et insuffisantes. Magessi et le capitaine-général d'Allardroal prirent la fuite, et avec eux le régiment d'infanterie n° 17, celui de cavalerie n° 2 ; et dans Tras-os-Montes, le régiment d'infanterie n° 24, le vicomte de Monte-Alégre, son père, et beaucoup d'autres silversés prirent également la fuite.

Les habitans de Lisbonne étaient au désespoir. Ils comprirent que la nation était trahie ; et persuadés que la junte et les ministres conspiraient contre le roi don Pedro IV, et que pour arriver à leurs fins ils voulaient se maintenir dans la régence créée par le décret du 6 mars, ils formèrent le projet de faire proclamer, le 1^{er} août, l'infante dona Isabelle-Marie régente du Portugal, et de défendre leur régence et la charte constitutionnelle au risque de leur propre vie.

Déjà on avait préparé et imprimé une proclamation qui devait être affichée dans les rues de Lisbonne le matin du 1^{er} août ; et plusieurs milliers de personnes militaires et bourgeois, devaient se réunir au palais d'Ajuda et y proclamer l'infante en même temps qu'on eu eût fait autant dans les principales rues et places de Lisbonne. Voici la copie de cette proclamation.

« Portugais ! le seigneur don Pedro IV, notre légitime souverain, a confirmé, par son royal décret du 26 avril dernier, la régence créée par son auguste père, mais uniquement jusqu'à l'installation de celle décrétée par la charte constitutionnelle. Cette régence appartient uniquement à l'infante dona Isabelle-Marie, et elle doit être installée le 31 du courant, puisque c'est à dater de ce jour que la charte doit commencer à être exécutée.

» Mais qu'arrive-t-il ? des hommes, petits en nombre, mais grands par leur puissance, puisqu'ils occupent le commandement, prétendent usurper les droits de l'infante, et se maintenir en possession de la régence et peut-être plus encore, jusqu'à la réunion des cortès générales.

» Portugais, pairs du royaume, clergé, noblesse et peuple militaire et magistrats, consentirez-vous qu'on fasse une telle injure à la fille, à la sœur, à la tante de nos souverains ? Vous seriez indignes de la charte constitutionnelle, si vous aviez la faiblesse honteuse de la laisser violer d'une manière aussi infame, le jour même où on jure de l'observer.

» Vive le seigneur don Pedro VI et son auguste fille dona Maria !

» Vive l'infante Isabelle-Marie, unique régente !

» Vive la charte constitutionnelle !

» Que les rebelles tremblent ! que les traîtres tremblent ! »

S. A. fut informé par moi de tout ce qui se passait et de tout ce qu'on prétendait faire dans la matinée du 31 août. Je présentai à S. A. un exemplaire de cette proclamation imprimée, et il est aujourd'hui entre les mains de S. M. T. R. le seigneur don Pedro IV.

Ennemi déclaré des révoltes, je représentai à S. A. les funestes conséquences qui pouvaient résulter de ces rassemblements tumultueux, surtout pour les ministres et les membres de la junte, qui tous, à l'exception du duc de Cadaval, étaient véritablement détestés comme les auteurs de tous les maux que souffrait la nation.

(La suite à demain.)

VARIÉTÉ.
VIE DE NAPOLEON BONAPARTE,
EMPEREUR DES FRANÇAIS;
Par Sir Walter Scott (1).



Figurez-vous l'auteur des *Lettres de Paul*, l'homme qui n'a pas craint d'appeler lord Wellington un sublime héros, mesurant à son aune les vastes proportions du conquérant-législateur devant qui l'Angleterre trembla pendant plus de quinze ans, calculant avec une gravité ridicule la taille du colosse, et jurant sur son ame qu'il a les yeux bons, l'esprit sain, et qu'il ne se trompera pas d'une condée. Voilà ce qu'a tenté Walter Scott, dans le nouvel ouvrage qu'il vient d'offrir au public.

Assurément, nous avons de l'estime pour les romans de sir Walter; mais précisément parce qu'il possède les qualités du romancier, il n'est guère possible qu'il brille par le talent de l'historien. Accoutumé qu'il est à prêter à ses personnages ses propres inspirations, à mettre dans leur bouche un langage créé par lui, à se laisser emporter par son imagination vraiment créatrice, il a dû traiter de la même manière les acteurs de notre grand drame politique; et comme il n'a trouvé rien de plus facile que de sonder intimement les replis du cœur de son Waverley, ou de son Ivanhoe, de même il n'a point dû se trouver arrêté par la difficulté de pénétrer les secrètes pensées, les motifs cachés qui dirigèrent Bonaparte dans les diverses phases de sa brillante carrière. Aussi, lorsque nous lirons Walter Scott, il nous apprendra des choses dont nous étions loin de nous douter, nous, pour qui le cœur humain n'est pas d'une nature tout-à-fait si diaphane. Que sera-ce si l'auteur a négligé de s'instruire parfaitement des faits qu'il rapporte, et si, non contente de la partie des commentaires, son imagination se charge encore d'achever le tableau qu'elle entrevoit dans un lointain confus?

Avant de commencer l'histoire de Napoléon, Walter Scott a cru devoir donner à ses lecteurs un précis de celle de la révolution française; et ce précis contient 4 volumes. Il est vrai que ce tableau préliminaire est lui-même précédé par un tableau de la France et même de l'Europe avant la révolution. L'auteur voit tout de suite que « mille circonstances, les unes ressortant de la situation générale du globe, les autres particulières au pays lui-même, se combinaient en France comme les ingrédients dans le chaudron des sorcières, pour produire une suite d'apparitions effrayantes, quoique fugitives, et terminée par le terrible fantôme du pouvoir militaire absolu avec son cortège, semblable à la tête armée qui précède les spectres de la tragédie. »

Tacite aurait-il mieux dit? Ah! M. Mignet, voilà comme il faut écrire l'histoire! mais vous avez l'air de ne vous en douter seulement pas.

Et cette perspicacité qu'il déploie dans l'examen des ingrédients de la sorcière, voyez comme sir Walter la porte dans les hautes questions de la morale. Il parle de Louis XIV: « L'Eglise gallicane transmettait, dit-il, à la couronne cette puissance mystérieuse et surnaturelle qui émane directement du droit divin, et prononçait contre ceux qui auraient examiné de trop près les fondemens de l'autorité royale, les châtiments réservés aux infractions de la loi divine. Louis XIV reconnaissait un service de cette importance par une attention soutenue à observer les pratiques ordonnées par l'Eglise. Si l'on s'arrête à la conduite privée du monarque, peut-être concevra-t-on quelques doutes sur la sincérité de sa dévotion; mais si nous réfléchissons aux fréquentes contradictions de l'esprit humain, nous hésiterons à taxer d'hypocrisie une conduite dictée par la conscience peut-être autant que par les convenances politiques. D'ailleurs, ajoute-t-il plus bas, en se parant d'une vertu qu'il n'a pas, l'hypocrite donne du moins un exemple qui peut devenir profitable à d'autres, encore bien que ses démonstrations de piété soient un outrage envers celui qui sonde le cœur et les reins. »

C'est là une doctrine qui paraît être comprise de beaucoup de gens; mais nous n'aurions pas cru qu'elle trouvât des apologistes de l'autre côté du détroit.

Après une petite digression sur l'ancienne monarchie, l'auteur rentre dans son sujet, et déroule à nos yeux les événemens de la révolution.

Nous devons convenir qu'il a su donner à son récit une rapidité qui entraîne, que les faits sont présentés et enchaînés par lui avec art, que quelques-uns de ses jugemens ne manquent pas d'une certaine impartialité; mais dans beaucoup d'autres, nous en avons trouvé l'affection plutôt que la réalité; beaucoup d'autres aussi nous ont semblé pleins de concessions en quelque sorte

arrachées, et par conséquent faites de mauvaise grâce. Au milieu des si, des mais, des cependant; parmi les sentences embrouillées qui s'avancent d'abord, puis reviennent sur elles-mêmes, en forme de restrictions, on reconnaît l'auteur embarrassé de ses préjugés nationaux, embarrassé plus encore de la vérité, qui s'agit et se tourmente comme le marin naufragé que la vague balote entre l'écueil redoutable et les débris de son vaisseau.

Que devait-il résulter de là? des erreurs, et qui plus est des contradictions. Ainsi, Walter Scott, alors qu'il raconte la prise de la Bastille, commence par faire un tableau peu flatteur de ce qu'il appelle les *badauds de Paris*, puis il ajoute: « Mais dans l'attaque de la Bastille, ils (les *badauds de Paris*) se montrèrent audacieux, opiniâtres, ardents, intrépides (tom. 1^{er}, page 228). » Malheureusement il oublie à l'instant même ses propres paroles, et ce n'est pas sans surprise que nous lisons au bas de la page 258 du même volume, la note ci-après qui paraîtra peu d'accord avec l'ardeur, l'audace et l'intrépidité que sir Walter vient d'accorder aux Parisiens: « Nous tenons d'un témoin oculaire digne de confiance, que pendant l'attaque de la Bastille une voix cria au milieu de la foule, que le régiment de Royal-Albion s'approchait. Les mutins se montrèrent alors si disposés à prendre la fuite, qu'ils se fassent assurément dispersés, si un corps de troupes eût paru. »

Il est également difficile de comprendre comment sir Walter qui, dans beaucoup d'endroits, rend justice aux immenses avantages que nous a procurés la révolution, a pu se décider à dire que c'était par un excès d'enthousiasme et de fausse honte que la noblesse et le clergé se dépoillèrent dans l'assemblée constitutive de leurs priviléges seigneuriaux. Quoi! c'est avec raison que cette journée fut appelée la *journée des dupes!* Quoi! c'était dans un accès de décence législative que la noblesse et le clergé renoncèrent aux droits féodaux! Et pourtant vous convenez que, parmi ces droits, il y en avait d'odieux, d'oppressifs et d'absurdes! En vérité, sir Walter, vous portez loin l'amour du privilége; et nous avons peine à croire qu'avec vos principes d'égalité, vous consentissiez chez vous à l'émancipation des catholiques! et pourtant, sir Walter, ce n'est pas l'aristocratie qui pourra rendre votre nom immortel, et le suffrage de Wellington n'est pas le suffrage de la postérité!

Nous montrerons-nous sévères à l'égard des erreurs de date? Au fait, il serait ridicule de notre part d'exiger d'un romancier une grande exactitude sur un point d'autant peu d'importance; et si la Bastille a été prise le 12 juillet, nous n'avons pas plus besoin d'en être informés que de savoir le jour où fut pris et dévasté le gothique château du noble baron de Bradwardine (1).

Nous importe-t-il davantage de savoir que les Brotteaux étaient en 1793 une plaine presqu'inhabitée? sir Walter en fait une des plus belles places de Lyon: libre à lui! il fait bien descendre le Rhône jusqu'à Toulon; et quoiqu'il parle de l'indigation de ce fleuve, alors qu'il repousse sur ses rives les corps des malheureuses victimes de Collot-d'Herbois, nous ne voyons pas que le Rhône s'indigne de voir aujourd'hui son cours détourné par la main téméraire de l'auteur écossais. Laissons-le donc à son gré changer l'ordre des dates, et réformer la géographie; mais ne lui permettons pas tellement de se gonfler dans son orgueil national qu'il puisse s'écrier sans contradicteur: « Ne déshonnez pas point la mort de Charles I^{er} en la comparant au honfleur assassinat de Louis XVI. » Assurément il était honfleur l'assassinat de Louis XVI; mais le jugement de Charles I^{er} était-il donc si honorable pour ses juges? Et le Croupion (2) valait-il mieux que la Convention? Robespierre était un monstre, mais Cromwel était-il un ange? L'hypocrisie religieuse est-elle préférable à l'hypocrisie politique? et le poignard qui frappe au nom du Seigneur, fait-il de plus douces blessures que celui qui frappe au nom de la liberté?

Au reste, nous ne sommes pas le seul peuple que Walter Scott se permette de tancer du haut de sa grandeur: il affirme que depuis le 10 août, la neutralité de la Suisse était déshonorante pour elle. La Suisse pourrait répondre qu'elle ne se croyait pas, comme sir Walter, en état de prendre le martinet et de régenter la France, ainsi qu'on serait d'un marmot: elle pourrait répondre encore que, tout en déplorant le massacre de ses enfants, elle ne pouvait s'empêcher de désirer pour la France l'établissement d'une liberté raisonnable; que les descendants de Guillaume Tell auraient en mauvaise grâce à prendre les armes pour restaurer le privilége dans un pays voisin, etc., etc.; mais sir Walter Scott n'a point eu le tems de songer à tout cela. Il lui fallait 18 volumes, et 18 volumes ont coulé sous sa plume féconde avec une précipitation tout-à-fait nouvelle chez un historien. Nous n'en avons encore examiné que quatre. Dans un prochain article, nous aborderons la partie de l'ouvrage qui traite de l'histoire de Napoléon.

A VENDRE.

Propriété à la Croix-Rousse d'un revenu de 2,200 francs. Facilités pour les paiements, liberté du quart du prix en viager sur deux têtes. S'adresser à M. Lecourt, notaire, place des Terreaux, à Lyon.

(1) 18 vol. in-12. A Paris, chez Sautelet et C^e, libraires, place de la Bourse;

à Lyon, chez Targe, libraire, rue Lafond.

(2) Le parlement d'Angleterre.